



COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 11 FÉVRIER 2016

Date de la convocation : 26 janvier 2016

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur Philippe COURBE (Titulaire), Monsieur Yves PARROT (Suppléant), Monsieur Patrick DAVET (Suppléant), Monsieur Julio CARBALLO (Titulaire), Monsieur Gérald GOUTANIER (Titulaire), Monsieur François DAURAT (Titulaire), Monsieur Nicolas TARBES (Titulaire), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Patrick PELLETON (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur Patrick BAUDIN (Titulaire), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Mathieu TRUFFART (Suppléant), Monsieur Gilles COUTREAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Madame Emmanuelle TOSTAIN (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Madame Anne Laure FABRE NADLER (Titulaire), Monsieur Dominique FEDIEU (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (Titulaire), Monsieur Alain RENARD (Titulaire), Madame Carole VEILLARD (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°160211_001
CRÉATION D'UN POSTE POUR L'ACTIVITÉ DES SERVICES NUMÉRIQUES**

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°160211_001 **CRÉATION D'UN POSTE POUR L'ACTIVITÉ DES SERVICES NUMÉRIQUES**

Considérant la convocation du comité syndical en date du 26 janvier 2016 fixant le prochain comité syndical le 11 février 2016 à 18h30 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

Considérant que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le 11 février 2016 à 18h30,

Considérant que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

Vu les statuts du Syndicat mixte Gironde Numérique permettant la mutualisation des Services Numériques,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant l'activité des Services Numériques,

Considérant les besoins de l'activité considérée et des nouveaux projets d'accompagnement en ingénierie,

Il est proposé la création d'un emploi permanent à temps complet à compter du 1^{er} mars 2016 pour l'activité des Services Numériques et, plus précisément, sur le sujet de l'ingénierie au service des territoires.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de la filière administrative de catégorie A dans le cadre d'emploi des attachés. Les connaissances attendues sont indiquées en annexe dans la fiche de poste.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le financement de ce poste sera assuré par une participation financière du Département de la Gironde à compter de l'année 2016.

DÉLIBÉRATION N°160211_001 CRÉATION D'UN POSTE POUR L'ACTIVITÉ DES SERVICES NUMÉRIQUES

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir approuver la création du poste permanent d'attaché territorial tel que décrit ci-dessus,
- De bien vouloir m'autoriser, dans les conditions prévues par le statut de la Fonction Publique Territoriale, à recruter un agent titulaire ou non titulaire sur un temps complet,
- D'inscrire au Budget Primitif 2016 les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 11 février 2016

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT

Annexe : fiche de poste

FICHE DE POSTE

Grade recherché : Attaché, Cadre A

Contexte:

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, dans le cadre d'emploi des attachés. Il devra justifier d'une double compétence en gestion de projet pour mettre en place et suivre les relations entre Gironde Numérique, ses adhérents, les institutions et les fournisseurs. Au vu des projets en cours et à venir, une connaissance des problématiques communales et intercommunales en terme d'attente et d'usage des nouvelles technologies de l'information est également attendue.

Missions :

Sous la responsabilité du chef du pôle « Services Numériques », l'attaché territorial aura la charge d'assurer les missions suivantes :

- Mise en place
 - Ingénierie départementale des usages et services numériques du Syndicat mixte
 - Création d'un référentiel du territoire numérique intelligent
 - Garantir l'adéquation des projets au catalogue de services numériques
- Suivi des projets transverses
 - Suivi, prospection et veille technologique
 - Gestion des partenariats institutionnels
 - Suivi des actions de promotions du Syndicat
 - Participe au débat territorial sur les projets dont il a la responsabilité avec tous les acteurs impliqués (services de l'État, collectivités, établissements publics,...)
- Actions transversales
 - Présence aux bureaux, comités syndicaux et commissions
 - Contributions au système de gestion et de pilotage des projets
 - Suivi dispositifs de financements
- Encadrement
 - Pas d'encadrement